



Comité économique et social européen

Conférence

*"Démocratie participative: état et perspectives ouvertes
par la Constitution européenne"*

Bruxelles - 8-9 mars 2004

SESSION PLÉNIÈRE D'OUVERTURE

REMARQUES INTRODUCTIVES

par M. Dick ROCHE T.D.

**Ministre irlandais des Affaires européennes,
au nom de la Présidence en exercice
du Conseil de l'Union européenne**

Seul le texte prononcé fait foi
Check Against Delivery

Je me fais un plaisir d'ouvrir à vos côtés cette conférence sur la démocratie participative. C'est un sujet qui me tient particulièrement à cœur et je ne peux qu'applaudir le choix judicieux du Comité économique et social.

L'Union entame une phase à la fois intéressante et excitante de sa vie. Dans moins de deux mois, la Présidence irlandaise aura l'honneur et le privilège d'accueillir dix nouveaux États membres dans l'Union européenne et nous attendons avec impatience les festivités organisées le 1^{er} mai pour la « Journée de bienvenue. » Bien évidemment, nous allons poursuivre les efforts pour parvenir à un nouveau traité constitutionnel pour l'Union européenne.

J'aborderais l'état des négociations au sein de la CIG ultérieurement. En premier lieu, j'aimerais toutefois me pencher sur une question qui occupe les pensées de tous en cette période cruciale de l'histoire de l'Union.

Communiquer l'Europe

Chacun devrait s'accorder à dire qu'il est de plus en plus important que les citoyens de l'UE soient bien informés sur les changements qui interviennent dans leur Union et qu'ils soient également impliqués de manière plus directe dans le processus décisionnel de l'UE.

Depuis plus de cinquante ans les citoyens des États membres jouissent d'une période de paix et de prospérité sans précédent. L'Union a démontré que les démocraties et les peuples peuvent se rapprocher dans l'intérêt général. Malheureusement, comme nous le savons tous, les sondages d'opinion et la diffusion d'information dans les médias montrent que beaucoup d'européens ne se sentent pas proches de l'UE et considèrent ne pas être assez informés ni

impliqués dans le processus décisionnel sur des sujets qui les concernent pourtant directement.

Je suis fermement convaincu que l'UE ne pourra se développer à l'avenir que si les citoyens ont le sentiment d'être suffisamment informés sur les décisions prises au sein de l'Union ainsi que sur son fonctionnement.

Puisque nous en exerçons la présidence actuellement, nous avons longuement réfléchi à la manière dont nous pourrions aborder ces questions délicates. C'est pour cette raison que nous avons décidé de convoquer une conférence ministérielle intitulée « Communiquer l'Europe », qui se tiendra les 7 et 8 avril en Irlande dans ma circonscription de Wicklow.

La conférence aura deux objectifs principaux: premièrement, de mettre en avant les moyens permettant de mieux informer les citoyens sur l'Union européenne et deuxièmement, de rechercher comment encourager une plus grande participation de la part de tous les Européens sur la manière dont l'Union doit évoluer.

Étant donné le caractère général de ce défi, « Communiquer l'Europe », j'ai décidé d'inviter les ministres et secrétaires d'État de tous les anciens et nouveaux pays membres, et des pays candidats à l'adhésion à participer à cette conférence. J'ai également demandé la participation de représentants de la Commission européenne, du Parlement européen et du Secrétariat général du Conseil de l'Union. Des délégations des pays des Balkans occidentaux seront également présentes. Bien sûr, j'espère également que le Comité économique et social sera représenté.

Pour le second jour de la conférence, j'ai invité une délégation du Forum national irlandais sur l'Europe ainsi que de représentants d'organisations de la société civile européenne à participer aux débats. Ils examineront avec les autres participants comment obtenir une plus grande participation des citoyens européens à l'UE. Le Forum sur l'Europe, comme vous le savez peut-être, a été mis en place par le gouvernement irlandais en 2001, afin de rassembler différentes instances politiques et organisations de la société civile pour débattre du rôle de l'Irlande dans l'élargissement de l'UE et pour discuter de l'avenir de l'Europe. Cette discussion aura lieu lors d'une séance publique.

En plus d'examiner la manière dont les citoyens européens sont informés sur l'UE par le biais des gouvernements nationaux des États membres, de la Commission européenne, du Parlement et des médias, les ministres évalueront également le degré d'ouverture et de transparence de l'UE. Cela se fera notamment dans le cadre de la Convention sur l'avenir de l'Europe, qui a rassemblé divers parties lors de réunions en séance publique, marquant ainsi un changement positif dans la manière dont l'Union prépare la modification du traité. Nous examinerons les questions de la communication en masse et de la micro-communication, par les innombrables points de contact entre les citoyens et l'Europe. Étant donné que la communication est un procédé à double sens, nous nous pencherons donc également sur les mesures qui ont été mises en œuvres pour recueillir l'opinion des citoyens et les impliquer dans les affaires européennes.

C'est avec plaisir que j'annonce que les partenaires ont répondu positivement à cette initiative. La Présidence néerlandaise a accepté de poursuivre le thème « Communiquer l'Europe » pendant sa présidence. Je suis prêt à collaborer étroitement avec les collègues durant la Présidence irlandaise et au-delà de celle-ci afin de garantir une meilleure information des citoyens sur le

fonctionnement de l'UE et d'obtenir que les Européens participent plus directement au processus de décision et de définition de son évolution.

Stratégie de Lisbonne

J'aimerais attirer votre attention sur un autre domaine concret dans lequel des progrès peuvent être fait afin de rapprocher l'Union de ses citoyens, la création de partenariats pour la réforme.

La Stratégie de Lisbonne, qui engage l'Union dans un processus de renouvellement sur le plan économique, social et environnemental d'ici l'an 2010, est l'une des priorités de la Présidence irlandaise.

La mise en œuvre efficace des larges réformes inscrites dans la Stratégie de Lisbonne requiert non seulement une mobilisation de la part de la Commission ou des gouvernements nationaux mais également des employeurs, des syndicats et des autres acteurs concernés. Il est essentiel que les employeurs apportent leur soutien, par exemple, si nous voulons mettre en place un environnement professionnel favorable à la famille qui attire et retient les femmes ou les travailleurs âgés. Nous avons également besoin de l'appui des syndicats pour faciliter l'adaptation au changement, qui prend de l'importance croissante dans un environnement soumis à la concurrence mondiale. Le rôle des organisations des partenaires sociaux est particulièrement important car ce sont elles qui sont le mieux placées pour relever les défis fondamentaux qu'implique la Stratégie de Lisbonne. Comme la Commission l'a récemment indiqué dans sa communication sur le dialogue social, de tels acteurs peuvent favoriser un changement positif permettant de concilier la flexibilité essentielle aux entreprises et la sécurité nécessaire aux employées.

Nous estimons que les structures participatives offrent une réelle perspective de parvenir à la volonté commune d'encourager la mise en œuvres de réforme souvent difficiles, mais indispensables. A cette fin, l'Irlande a proposé à ses partenaires que le Conseil européen de printemps des 25 et 26 mars invite les États membres à créer ce que l'on appelle des « partenariats pour la réforme » afin d'élaborer des stratégies complémentaires propices au changement. Ces partenariats seraient composés de représentants des partenaires sociaux, de la société civile et des pouvoirs publics, dans le respect des dispositions et traditions nationales. Nous avons suggéré que les stratégies établies par de tels partenariats pour promouvoir le changement doivent se traduire par des politiques et objectifs clairs au niveau national. Les gouvernements devront également consulter ces partenariats lors de l'élaboration de leurs contributions nationales à l'examen à mi-parcours de la Stratégie de Lisbonne, qui s'achèvera sous la présidence luxembourgeoise de l'UE l'année prochaine.

Nous avons également cherché à soutenir l'idée de la démocratie participative dans les domaines économique et social par le Sommet social tripartite, qui se tient tout les ans à la veille du Conseil européen de printemps. Ce sommet donne officiellement l'occasion aux partenaires sociaux européens, représentés par l'Unice, l'organe de représentation nationale, et la Confédération européenne des syndicats (CES), de faire part des attentes de ces acteurs clés aux différentes présidences du Conseil et à la Commission.

Nous souhaitons utiliser le Sommet social tripartite comme relais pour aider le Conseil de développer des réponses politiques ciblées pour pouvoir remplir les objectifs de Lisbonne d'ici à 2010. Dans ce contexte, nous avons suggéré que le sommet de cette année soit axé sur le thème des partenariats pour le changement. Nous espérons également que les travaux entamés cette année

seront approfondis par les présidences suivantes, en coopération avec la Commission et les partenaires sociaux européens.

Si on en fait un bon usage, le Sommet social tripartite et « les partenariats pour la réforme » peuvent servir de lien crucial entre l'UE et les structures nationales et ainsi permettre de surmonter les problèmes auxquels nous avons dû faire face pour garantir que les politiques de la Stratégie de Lisbonne seraient pleinement mises en œuvre au niveau national. De même, cette approche participative devrait permettre de promouvoir l'adaptation aux changements qui est indispensable si l'UE veut maintenir sa compétitivité dans un environnement où la concurrence mondiale est de plus en plus féroce. En outre, la participation de toute la série d'acteurs concernés peut encourager un processus de réforme axé sur l'expertise des groupes d'intérêts dans le domaine environnemental et social, des entreprises et des syndicats.

Si elle est appliquée correctement, la Stratégie de Lisbonne peut notamment représenter en pratique un moyen très important d'augmenter l'intérêt de l'UE aux yeux des citoyens européens. La Convention européenne, et à travers elle le projet de traité constitutionnel, s'est efforcée de répondre aux inquiétudes des citoyens.

Traité constitutionnel / CIG

Le projet de traité est rédigé de manière réaliste et lisible. Il définit beaucoup plus clairement qui fait quoi au sein de l'UE. Il renforce le rôle démocratique du Parlement européen et implique plus largement les parlements nationaux dans les travaux de l'Union. Il réorganise complètement le système juridique de l'Union. Il propose d'introduire un système décisionnel plus rationnel au Conseil. Il propose également pour la première fois d'insérer une Charte des

droits fondamentaux dans la loi fondamentale de l'Union. Il réaffirme les principes de base de l'Union.

La Constitution comporte également un titre séparé sur la vie démocratique de l'Union, c'est une première dans un traité.

Ce titre met l'accent sur le principe d'égalité des citoyens et sur le principe d'égalité de traitement de tous devant la loi. Il s'efforce de donner aux citoyens et aux associations représentatives la possibilité de faire connaître et d'échanger leur points de vue dans tous les domaines d'action de l'Union. Il vise à garantir la transparence du dialogue entre les institutions de l'Union, la société civile et les associations représentatives. Il prévoit une nouvelle « initiative citoyenne » qui permet aux citoyens d'inviter la Commission à soumettre une proposition sur des questions qui les concernent. Le Conseil des ministres siégera en séance publique lorsqu'il examinera ou adoptera une proposition législative. Les citoyens disposeront d'un plus large droit d'accès aux documents des institutions de l'Union européenne.

Tous ces éléments qui ressortent des débats menés au sein de la Convention n'ont pas été véritablement remis en question à la CIG. Il est vital que nous cherchions à éviter que tous ces progrès n'aient été faits en vain.

Le Conseil européen de décembre de Bruxelles n'a pas pu trouver des solutions à toutes les questions qui subsistent à propos du projet du traité constitutionnel.

Il a donc confié à la Présidence irlandaise la tâche de consulter les autres États membres, d'évaluer leur position sur le projet du traité constitutionnel et d'élaborer pour le Conseil de printemps de mars un rapport sur les améliorations qui pourraient être apportées au nouveau projet du traité.

La Présidence irlandaise a consacré, sous la direction du Premier ministre irlandais lui-même, beaucoup de temps et d'énergie dans cette tâche.

Elle l'a fait car la tâche est d'une extrême importance. Nous pensons que si nous ne faisons pas de rapides progrès, l'UE court le risque de perdre encore davantage de son élan et de sa crédibilité. Nous sommes également conscients que plus le temps passe, plus la tâche se complique. Des élections générales sont déjà prévues dans un certain nombre d'États membres. Une nouvelle Commission entrera en fonction plus tard dans l'année. Dans les six prochains mois de l'année, l'Union devra résoudre des problèmes délicats, le premier sur la liste étant la définition des perspectives financières futures. Si l'on n'avance pas, l'Union en sortira amoindrie et perdra du crédit. Il deviendra même ardu de se mettre d'accord sur le traité.

C'est pour cela et pour bien d'autres raisons encore, que nous allons travailler dur pour parvenir à un consensus. S'il est possible de trouver rapidement un accord, nous ferons tout pour y parvenir.

Jusqu'ici, les consultations ont été positives. Cependant, des zones d'ombres subsistent encore. Mais si la volonté politique est présente, il est possible de les éclaircir. Nous ne laisserons rien au hasard. Nous sommes prêts à aller encore plus loin dans l'effort pour remporter l'épreuve, car le trophée, à savoir un traité constitutionnel qui préparera l'Union pour les années à venir, en vaut la peine.

L'accord final sur le traité ne dépend évidemment pas seulement de la Présidence irlandaise. Si c'était le cas, la question ne se poserait plus. Les 25 États membres doivent parvenir à un accord. Les 25 États de l'Union ont une responsabilité commune envers l'Union et ses citoyens.

Conclusion

Que se soit par la mise en œuvre concrète de la Stratégie de Lisbonne, la réussite de la CIG et une meilleure information des citoyens sur les comment et pourquoi de l'Union, nous avons tous encore énormément à faire afin de rapprocher l'Union des citoyens. Je considère que la conférence d'aujourd'hui sur la démocratie participative est un pas important en avant pour reconnaître la tâche qui nous attend et je vous souhaite beaucoup de succès dans vos travaux.

Je vous remercie.